

**Campagne télétravail 2021 - Dispositions spécifiques aux directions et département**

Nom de la direction ou du département		Jour(s) inéligible (s)		Nombre maximum de jours télétravaillables	Jours flottants (hebdo-mensuel-annuel)	Plages de joignabilité	Commentaires post CODIR 11 février
SG	SG/DSI	1	Mardi	2 et si 3 jours demandés, examen en CODIR	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	La DSI est en pleine construction de ses processus transversaux et ses agents sont répartis sur tout le territoire national. L'enjeu lié à la création de collectifs se joue donc à plusieurs niveaux.
	SG/PSI	1	Mardi	2	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	
	SG/DDRIDF		1 à 2 jours	2	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	La DDRIDF est une nouvelle structure en pleine construction. La mise en place d'un collectif de travail avec des procédures nouvelles nécessite un temps de formation et d'appropriation des outils plus faciles avec du présentiel.
	SG/DDRL	2	Lundi - mardi ou jeudi	2	Prise hebdomadaire ou mensuelle	Volume horaire quotidien	La DDRL est une nouvelle structure en pleine construction. La mise en place d'un collectif de travail avec des procédures nouvelles nécessite un temps de formation et d'appropriation des outils plus faciles avec du présentiel.
DP	Ensemble de la direction	1	Mardi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	la DP s'en tient aux règles générales, s'agissant d'une équipe resserrée dont beaucoup de membres se déplacent fréquemment et seront hébergés en flex sur le site de la Soie.
DR2I	Ensemble de la direction	2	Mardi - Jeudi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	Les agents de la DR2I se déplacent en général beaucoup (la plupart 50% du temps). Ne maintenir qu'un seul jour non télétravaillé, si on superpose aux missions qui de fait mobilisent beaucoup les agents, ne permet pas aux agents de se croiser suffisamment. La décision d'avoir 2 jours en présentiel répond à cette nécessité de favoriser les rencontres entre agents de la direction en moyenne une fois pour chacun.
DRH	Membres Codir	1	Lundi	2	Prise mensuelle	Volume horaire quotidien	Présence requise de l'ensemble des cadres du CODIR DRH pour la réunion du lundi.
	Agents hors SCGAP	0		2	Prise mensuelle	Volume horaire quotidien	
	SCGAP	0			1 jour fixe + 1/15jours flottant		L'organisation du SCGAP repose sur une articulation forte entre des agents récemment arrivés et d'autres plus anciens. La bonne transmission de l'information, le travail de compagnonnage auprès des nouveaux arrivants implique une présence sur site importante. La présence de l'ensemble des agents est requise les semaines où s'opère la "relecture" de la paie.
DAF	Ensemble de la direction	1	Mardi	2 et si 3 jours demandés, examen en CODIR	A éviter	Volume horaire quotidien	Nouvelle direction en construction, avec de nouveaux collectifs de travail à installer et faire fonctionner, de nouvelles procédures et de nouveaux outils à intégrer et maîtriser. Après examen en CODIR, les demandes de télétravail de 3 jours ont été acceptées, dans la mesure où elles étaient compatibles avec l'organisation et le fonctionnement mis en place. S'agissant des jours flottants, il a été demandé de les éviter dans ce contexte, l'organisation du travail et du télétravail devant par ailleurs permettre de répondre aux contraintes, mais les agents le souhaitant ont pu en parler lors des entretiens pour voir comment y répondre. Au final, seulement deux demandes de jours flottants, pour 1 seul jour, pris hebdomadairement : ces demandes ont été acceptées. Pour info, certaines demandes de télétravail dans les CFM ont été décalées dans la mise en oeuvre à juin.
DTecITM	Direction	1	Lundi	3	hebdo/mensuel Consigne d'analyse poussée par les N+1 des demandes annualisées	Volume horaire quotidien	Lundi = jour de Codir et d'interactions transversales entre les différentes entités de la direction (RSA, directeurs fonctionnels, agents des départements, structures d'animation). Prolongation également d'une pratique du "lundi au bureau" (i.e. minimiser les réunions externes)
	DTOA	2	Lundi – mardi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	+ Mardi = cohésion d'équipe niveau département
	DGIPI	2	Lundi – mardi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	+ Mardi = cohésion d'équipe niveau département
	MQMC/ETE/BNTRA	1	Lundi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	Lundi (idem direction)
	DIR	1	Lundi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	Lundi (idem direction)
DTecREM	REM	0		0	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	pour mémoire il y aura bien sur potentiellement des journées présentiels 1 fois par mois pour des comités de direction, et une fois par an pour tous les agents
	REM / SG	1	Mardi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	1 journée inéligible plutôt fixe pour favoriser les travaux en commun et le lien social
	REM/ D2PN	1	Lundi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	1 journée inéligible plutôt fixe pour favoriser les travaux en commun et le lien social
	REM / PN	1	Mardi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	1 journée inéligible plutôt fixe pour favoriser les travaux en commun et le lien social
	REM / REL	1	mardi	3	Pas de restriction	Volume horaire quotidien	1 journée inéligible plutôt fixe pour favoriser les travaux en commun et le lien social
DTecTV	Membres Codir	2	Lundi - mardi ou jeudi	2	A éviter	Volume horaire quotidien	Justification : les réunions du codir sont les lundi et seront en présentiel dès que possible + besoin d'être sûrs de se voir entre cadres du codir les lundi pour piloter au mieux les équipes
	Agents	1	Mardi ou jeudi	2 et si 3 jours demandés, examen en CODIR	Prise mensuelle		
DTERCE	Centre Est	1	Lundi	2		Volume horaire quotidien	1 journée commune à l'ensemble des sites pour optimiser les possibilités d'échanges entre groupes et départements et soutenir la transversalité choisie comme organisation dans le projet de service et favoriser les travaux en commun; privilégier pour tout le monde 2j/semaine de TT sans interdire 3j avec avis direction.
	Agence Autun	1	Lundi	2		Volume horaire quotidien	1 journée commune à l'ensemble des sites pour optimiser les possibilités d'échanges entre groupes et départements et soutenir la transversalité choisie comme organisation dans le projet de service et favoriser les travaux en commun; privilégier pour tout le monde 2j/semaine de TT sans interdire 3j avec avis direction.
	Agence Clermont Ferrand	1	Lundi	2		Volume horaire quotidien	1 journée commune à l'ensemble des sites pour optimiser les possibilités d'échanges entre groupes et départements et soutenir la transversalité choisie comme organisation dans le projet de service et favoriser les travaux en commun; privilégier pour tout le monde 2j/semaine de TT sans interdire 3j avec avis direction.

	Risques Infrastructures et Matériaux	1	Lundi	2		Volume horaire quotidien	1 journée commune à l'ensemble des sites pour optimiser les possibilités d'échanges entre groupes et départements et soutenir la transversalité choisie comme organisation dans le projet de service et favoriser les travaux en commun; privilégier pour tout le monde 2j/semaine de TT sans interdire 3j avec avis direction.
	Mobilités	1	Lundi	2		Volume horaire quotidien	1 journée commune à l'ensemble des sites pour optimiser les possibilités d'échanges entre groupes et départements et soutenir la transversalité choisie comme organisation dans le projet de service et favoriser les travaux en commun; privilégier pour tout le monde 2j/semaine de TT sans interdire 3j avec avis direction.
	Territoires en transitions	2	Lundi et mardi	2		Volume horaire quotidien	Idem avec 1 jour supplémentaire pour cette implantation totalement réorganisée dans le projet de service, avec un fort besoin estimé de transversalité et de proximité
DTerEst	Membres Codir élargi	1	Lundi	2 et si 3 jours demandés, examen en CODIR	Prise mensuelle	Volume horaire quotidien	Proposition retenue : un jour exclu du télétravail pour chaque collectif de travail. Les membres du CODIR élargi forment un collectif de travail. Ils ne peuvent télétravailler le lundi, jour du CODIR.
DTerHdF	Direction	2	Mardi-Jeudi en jours fixes, mais autorisés en flottant	55 jours flottants par an maximum	Pas de restriction	7h42, conformément à la FAQ n°18	Limitations du nombre de jour au niveau "chef de département" et encadrement pour assurer une présence physique nécessaire au management. 3 jours de télétravail doivent rester l'exception.  Jours "interdits" : volonté d'assurer une co-activité, sans imposer un présentiel systématique éventuellement déconnecté de l'organisation effective de moments collectifs. Fixe interdit pour faciliter l'appel au présentiel autant que de besoin. Les deux jours retenus n'ont pas provoqué de contestation des agents. Par ailleurs, les Codir ont lieu le lundi, ce qui provoquera de facto le présentiel aux membres du Codir, sauf exception.
	Datha	2	Mardi-Jeudi en jours fixes, mais autorisés en flottant	2 pour les encadrants, 3 j sinon à évaluer au cas par cas	Pas de restriction	7h42, conformément à la FAQ n°18	
	Infra	2	Mardi-Jeudi en jours fixes, mais autorisés en flottant	2 pour les encadrants, 3 j sinon à évaluer au cas par cas	Pas de restriction	7h42, conformément à la FAQ n°18	
	SG	2	Mardi-Jeudi en jours fixes, mais autorisés en flottant	2 pour les encadrants, 3 j sinon à évaluer au cas par cas	Pas de restriction	7h42, conformément à la FAQ n°18	
	Teer	2	Mardi-Jeudi en jours fixes, mais autorisés en flottant	2 pour les encadrants, 3 j sinon à évaluer au cas par cas	Pas de restriction	7h42, conformément à la FAQ n°18	
DTerIdF	Cadres 2ème niveau	2	Lundi et un jour défini par site de département	1	Prise mensuelle		La direction IdF est organisée en départements métier présents chacun sur deux sites. Afin de conserver des plages de contacts entre équipes d'un même département dans un même site, le comité de direction a retenu qu'en plus du lundi, les départements identifieront un jour de présence par site et par département.
	Cadres 1 <sup>er</sup> niveau	2	Lundi et un jour défini par site de département	2	Prise mensuelle		
	Autres agents DTer Ile-de-France	2	Lundi et un jour défini par site de département	2			
DTerOuest	Chefs de groupe	1	Défini par groupe	2	hebdo/mensuel	Volume horaire quotidien	Part plus forte de présentiel attendue de l'encadrement pour l'animation et le pilotage d'activité des équipes
	Agents	1	Défini par groupe	3	hebdo/mensuel	Volume horaire quotidien	Objectif d'une régularité de l'équilibre entre présentiel et télétravail permettant les échanges présentsiels et l'organisation de temps collectifs, particulièrement à l'échelle du groupe, d'où la mise en place d'un jour d'inéligibilité défini par chaque groupe et, pour les jours flottants, la limitation aux modalités hebdomadaire et mensuelle
DTerMed	Toute la direction	1	Lundi et un jour défini par groupe	2 et si 3 jours demandés, examen en CODIR	Prise mensuelle		
DTerNC	Normandie Centre	1	Mardi	selon typologie activité			jour inéligible mardi commune à l'ensemble des groupes pour favoriser la transversalité
	SG / groupe logistique	2	Mardi et lundi matin	selon typologie activité			lundi matin en sus pour le groupe logistique afin de "faire démarrer" le site et ses installations après le week-end.
	Membres Codir	1	Mardi	1			
	assistant/chargé d'appui	1	Mardi	1			
	agent télétravailleur chef de groupe	1	Mardi	2 (voire 3 selon le cas)			
DTerSO	Toute la direction	1	Lundi	3 et si 3 jours demandés, examen en CODIR		Volume horaire quotidien	Les départements et groupes s'organisent suivant un principe de subsidiarité, en fonction de leurs nécessités et de la nature des dossiers individuels (tâches télétravaillables)
	ACP			24	annuel		Recommandation forte aux agents: pas de TT pendant les mois e Novembre et Décembre en raison de la période chargée due à la fin de
AC	ACS Metz			24	annuel		Recommandation forte aux agents: pas de TT pendant les mois e Novembre et Décembre en raison de la période chargée due à la fin de gestion et démarrage TT vraisemblablement pas avant juin en raison du démarrage du SFACT
	ACS Bron			24	annuel		Recommandation forte aux agents: pas de TT pendant les mois e Novembre et Décembre en raison de la période chargée due à la fin de gestion et démarrage TT vraisemblablement pas avant juin en raison du démarrage du SFACT
DSC	DSC ensemble de la direction	1	mardi ou jeudi et lors d'évènements (salons, réunions DSC;..)	2 jours pr les membres du codir DSC avec obligation d'être sur site 2 jrs consécutifs ; 3 jours pour les autres agents	pas de restriction	volume horaire quotidien	